

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 85 (1934)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

b) échange avec la « Revue internationale du bois », à Paris.

6° Tract de propagande pour la jeunesse « Forêts et bois ». Il est décidé d'accorder à cette publication, à titre définitif, une subvention de 1200 fr., à prendre dans le fonds de publicité. Cette subvention est accordée à raison de 600 fr. pour 1934 et d'autant pour l'année suivante.

7° Il est accordé une subvention de 500 fr. à la Lignum, en vue de la publication d'un tract forestier : « *Défauts du bois et moyens de les éviter* », lequel contribuera incontestablement à servir les intérêts de la Société forestière suisse.

8° Il est décidé de continuer la série des « suppléments », par la publication de la dissertation doctorale de M. Meyer, ingénieur forestier. Un crédit de 200 fr. est alloué à cet effet. Contrairement au mode pratiqué jusqu'ici, il sera mis à disposition des membres de la Société forestière suisse un nombre déterminé d'exemplaires de ce travail, chez Büchler & C<sup>ie</sup>, cela pour un prix très bas. Pour l'avenir, le Comité permanent se réserve de fixer, dans chaque cas donné, le montant de sa subvention et toutes autres conditions.

9° L'édition italienne de « Forêts de mon pays » est actuellement à l'impression. Selon toute probabilité, elle pourra être distribuée à Pâques.

10° Les travaux préparatoires de la réunion annuelle de 1934 à Lausanne sont en cours. Le comité local en a prévu la date au 10—13 septembre, soit pendant l'ouverture du Comptoir suisse.

---

## CHRONIQUE.

---

### Cantons.

**Vaud.** *Association forestière vaudoise.* Cette association a publié récemment son rapport sur l'exercice 1932/33. De ce suggestif exposé sur la multiple activité déployée, au service des propriétaires de forêts pendant l'année dernière, nous extrayons les quelques passages suivants qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs.

Constatons d'abord que *l'effectif* de l'Association ne cesse d'augmenter. Au 1<sup>er</sup> août 1933, elle groupait l'Etat de Vaud, 191 communes (1932 : 189) et 59 (1932 : 57) propriétaires de forêts privées, soit au total 251 membres, possédant 55 830 ha (1932 : 55 828 ha), produisant 187 724 m<sup>3</sup>.

Dans le chapitre intitulé « Comité de direction », sont passées en revue les différentes mesures de protection prises au cours de l'an dernier, pour lutter contre la mévente des bois et la baisse des prix. On y lit en particulier :

Les *mesures de protection forestière* prises par la Confédération

sont de diverse nature. Celle qui a eu le plus d'efficacité pour les cantons dont la production forestière dépasse la consommation, comme celui de Vaud, est l'application nouvelle du contingentement de l'importation. Au lieu d'accorder d'emblée les contingents aux divers ayants-droit, on constitua en 1933 une réserve par diminution du contingent ordinaire. Cette réserve fut distribuée, au cours de l'année, à ceux surtout ayant acheté des bois indigènes dans des cantons à surproduction. Grâce à cette disposition nouvelle, nous avons pu placer tout notre disponible. A sa base a été posé un principe, toujours valable et entièrement justifié : le contingentement et les restrictions d'importation ne doivent pas provoquer une hausse des prix, mais simplement les maintenir à un niveau équitable, celui qui s'est établi depuis 18 mois dans notre canton.

L'exercice avait commencé par des ventes de bois collectives à Nyon, Morges, Moudon, Orbe, La Vallée, Aigle et Montreux. Le résultat, variable suivant les régions, fut plutôt médiocre. A fin décembre 1932, il restait 16.000 m<sup>3</sup> à placer. Escomptant l'efficacité du contingentement, nous avons conseillé d'exploiter, quel que soit le résultat des ventes. Vint ensuite une période difficile, pendant laquelle la patience de nos membres fut mise à rude épreuve. Le printemps était à la porte, les coupes étaient façonnées, mais le marché était, pour ainsi dire, paralysé.

*Attendre, ne pas abaisser les prix* : telle était la devise. Nos sociétaires ont eu confiance, les défections furent rares.

Au début de juin 1933, la situation n'était pas encore éclaircie. Il nous restait plus de 20.000 m<sup>3</sup> de bois à vendre.

Tout à coup, les scieries bâloises, argoviennes, zurichoises et schaffhousoises s'intéressèrent à nos bois. Mais les tarifs de transport des C F F nous empêchaient de vendre. Bien que nos prix fussent inférieurs à ceux de la Suisse allemande, ces acheteurs ne pouvaient les accepter, car, à nos cours s'ajoutaient encore des frais de transport variant, suivant les distances, de 11 à 14 fr. par mètre cube.

Le Comité de direction pria alors le Conseil d'Etat d'intervenir auprès du Conseil fédéral, pour obtenir une baisse de tarif. Le Conseil d'Etat vaudois fit droit à notre demande, mais, à ce jour, le Conseil fédéral n'a pas encore pris position. Cette lenteur est-elle de la sagesse ?

Survint brusquement, et heureusement pour nous, un nouvel élément qui sauva la situation : le transport de nos grumes, à longue distance, par camions-automobiles. Ce mode de transport s'avéra, en effet, meilleur marché, de 5 à 7 fr. par m<sup>3</sup>, que celui par rail. Nous l'avons utilisé le plus possible. De nombreuses ventes furent rapidement conclues, et nos disponibilités s'épuisèrent en peu de temps. La demande restant active, nous avons conseillé à ceux de nos membres, que la mévente des années 1931 et 1932 avait empêchés de placer leur possibilité, d'entreprendre immédiatement de nouvelles exploita-

tions. Le produit de ces coupes a pris aussi le chemin de la Suisse allemande. 80 % de nos envois en Suisse orientale ont été acheminés par camions.

Au total, l'Association forestière vaudoise a vendu, pendant l'exercice écoulé, 55.407 m<sup>3</sup> (1932 : 50.885). L'augmentation de 10 % est due à nos envois plus nombreux de bois au dehors (10.553 m<sup>3</sup> 1932; 15.046 m<sup>3</sup> en 1933).

Les prix de vente sont restés absolument stables. Ainsi le prix moyen du m<sup>3</sup> des bois longs de résineux a été de 29,20 fr. pendant le dernier exercice et de 29,40 fr. dans le précédent.

La Suisse allemande et la France ne s'intéressent qu'à nos bois longs. Le montant de nos ventes de cet assortiment à cette clientèle a doublé; il a passé de 5205 m<sup>3</sup> à 10.646 m<sup>3</sup> dans le dernier exercice.

Alors que l'industrie du bâtiment est restée florissante, pendant le dernier exercice, nos ventes de bois résineux dans le canton ont diminué de 1075 m<sup>3</sup>. On utilise moins de bois que précédemment. Mais comme le volume total des bois longs, vendus dans le canton, a augmenté de 469 m<sup>3</sup>, le déficit a été entièrement supporté par l'assortiment billons, que produisent les forêts alpestres.

Cette diminution des ventes de billons devient alarmante. De 31.800 m<sup>3</sup> en 1929/30, leur volume est tombé à 16.330 m<sup>3</sup> pendant le dernier exercice. Cette chute continue a diverses causes. Elle provient de la fermeture d'importantes scieries dans la Plaine du Rhône, du remplacement de la caisse d'emballage en bois par le carton et des changements survenus dans la construction.

Les propriétaires de forêts alpestres se verront sans doute dans l'obligation de s'adapter à ce nouvel état de choses en fournissant des bois longs. Construire des routes, développer le réseau des chemins, tel doit être le mot d'ordre. Et il s'agira de chemins permettant la circulation des camions automobiles.

Vu les prix dérisoires offerts et imposés par les consommateurs en 1932/33, la production de *bois de râperie* est tombée, pendant le dernier exercice à 2400 m<sup>3</sup> (1932 : 3130 m<sup>3</sup>). Pour les *traverses*, la diminution est encore plus sensible : baisse de 740 à 200 m<sup>3</sup>. Rappelons ici que la production normale des forêts vaudoises, de cet assortiment, s'élève à 4500 m<sup>3</sup>. La diminution signalée est incompréhensible. Alors que tous les pays d'Europe utilisent des traverses en bois, les C F F préfèrent importer de l'étranger des traverses en fer. Il y a là vraiment de quoi surprendre.

Faute de place, nous devons renoncer à glaner plus longtemps dans l'instructif rapport, duquel se dégage nettement l'impression que l'Association forestière vaudoise a déployé à nouveau, pendant l'exercice écoulé, une belle activité couronnée d'un succès bien mérité. Et nous ne voulons pas terminer sans noter ici que ce rapport si instructif est signé, pour le Comité de direction, par MM. *Ch. Gonet*, directeur, et *G. Reymond*, président.

— *Rectification*. Dans notre dernier cahier, du 1<sup>er</sup> février, nous avons publié une note intitulée « Une initiative opportune en faveur d'un emploi du bois de feu », et dans laquelle nous reproduisions quelques passages d'une circulaire lancée, à ce sujet, par l'Association forestière vaudoise à ses membres. De cette note, il semblait ressortir que l'auteur de la circulaire en cause était M. *Ch. Gonet*, directeur de l'Association.

Ce dernier nous prie de bien préciser que tel n'est pas le cas. Celui qui a eu le mérite de faire lancer telle initiative et qui a rédigé la circulaire reproduite ici, est M. *Fr. Aubert*, inspecteur forestier d'arrondissement à Rolle, le promoteur suisse de la traction au bois, et qui ne cesse, depuis de nombreuses années, avec le zèle le plus louable, de se vouer à cette question si importante. *La rédaction*.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

---

*A.-D.-C. Le Sueur*: **The care and repair of ornamental trees.** (*Soins et entretien des arbres d'ornement.*) Un vol. in-8° de 257 p., avec 42 illustrations hors texte. Ed. Country Life, à Londres, 1933. Prix: relié 10 sh. 6 d.

Ce livre ne s'adresse pas, à proprement parler, aux forestiers, mais plutôt aux propriétaires de parcs et aux surveillants de promenades publiques. Il y est question, en effet, de l'élagage de grosses branches vertes sur arbres isolés, des moyens employés pour activer la cicatrisation de blessures au fût, pour lutter contre le coup de soleil; ou encore de la transplantation et du déplacement d'arbres de grande taille, des soins aux très vieux arbres, etc.; bref, de tous les travaux auxquels doivent recourir ceux auxquels incombe le bon entretien d'arbres d'agrément.

Tous ces conseils et indications dénotent une grande expérience et semblent être le fruit d'une longue pratique. Ils sont exposés simplement, dans une langue claire. Et, ce qui ne peut qu'augmenter la valeur du livre, le texte est complété de fort belles illustrations, choisies très judicieusement.

*H. B.*

---

## Sommaire du N° 2

---

de la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“; Redaktor: Herr Professor Dr. Knuchel.

**Aufsätze:** Uebersicht über die Modifikationen der Fichte. — Uebersicht über die Mutationen der Fichte nach Wuchs und Rinde. — Untersuchungen über den Einfluss der Fällzeit auf die bautechnischen Eigenschaften des Fichten- und Tannenholzes. — **Mitteilungen:** Bericht über den studentischen Hilfsdienst im Sommer 1933 in Ausserberg (Wallis). — Nachträgliches zum Holzhauswettbewerb der „Lignum“. — Schützt die Nadelnutzholzsortimente gegen den linierten Nadelholzbohrer, einen gefährlichen Holzzerstörer. — Lärche mit Steineinschluss. — **Zeitschriften-schau:** Italien: L'Alpe. — Belgien: Bulletin de la Société Centrale Forestière de la Belgique. — Norwegen: Tidsskrift for Skogbruk. — Dänemark: Dansk Skovforenings Tidsskrift. — Finnland: Acta forestalia fennica. — Silva Fennica. — **Bücheranzeigen:** Le bois en Europe. — C. Schröter: Führer durch die Quaianlagen Zürich.